



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 13 novembre 2025 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents les conseillers Andrea Geary, Dominic Tremblay, Eric Charbonneau, Luc Pilon et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire André Brunette.

Le conseiller Didier Le Mouellic se joint à la séance à compter de 19h15.  
Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté sous la présidence du maire André Brunette.

**25-11-13-7135**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Eric Charbonneau  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 13 novembre 2025 à 19 h 05.

Adopté

**Adoption de l'ordre du jour**

**Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

**25-11-13-7136**

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 13 novembre 2025 tel que présenté.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Addenda de bail relatif aux télécommunications sans fil- Bell mobilité Inc.;
- D) Signature d'un addenda au contrat de bail de La Bouffe additionnelle pour l'ajout d'espace;
- E) Contrat à GÉOMÉTRA Arpentage inc – Opération cadastrale de remplacement;
- F) Octroi de contrat- Englobe Corp. – Services professionnels pour le suivi environnemental de la qualité des eaux souterraines et de surface-2025 et 2026;

- G) Demande de contribution financière - L'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école Notre-Dame Huntingdon;
- H) Demande au ministère des Transports et de la mobilité durable – Aménagement de trottoirs sur la route 202;
- I) Demande de subvention — Programme d'emplois d'été Canada 2026;
- J) Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC) – Demande d'adhésion annuelle;
- K) Embauche de Monsieur François Proulx au poste de chauffeur-manœuvre;
- L) Démission de monsieur Samuel Raymond;
- M) Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel 2026-2027;
- N) Adoption du Règlement no. 998-2025 modifiant le règlement no. 779-2009 sur les certificats d'occupation;
- O) Avis de motion, dépôt et présentation – Règlement no. 999-2025 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage;
- P) Adoption du projet de règlement no. 999-2025 modifiant le règlement 512 et le plan de zonage;
- Q) Avis de motion, dépôt et présentation- Règlement no. 1000-2025 modifiant le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels;
- R) Adoption du projet de règlement no. 1000-2025 modifiant le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels
- S) Embauche de Corey Mercier – Pompier au Service de la Sécurité incendie;
- T) Embauche de Brandon McDowell – Pompier au Service de la Sécurité incendie;
- U) Octroi de contrat- Englobe Corp. – Avenant au contrat de Services professionnels pour d'achèvement du projet de réhabilitation environnementale de la route 202;
- V) Modification du protocole d'entente relatif aux travaux municipaux avec la cie 9480-8409 Québec Inc;;
- W) Demande de dérogations mineures no 2025-31 – Projet Highland – Phases I, II et III;
- X) Octroi de contrat – Déneigement du stationnement du 72 rue Dalhousie;
- Y) Octroi de contrat – Déneigement du stationnement rue Prince;
- Z) Désignation des conseillers à titre de maire suppléant et remplaçant au Conseil régional de la MRC ;
- AA) Embauche de Michel Lapierre à titre d'opérateur en traitement des eaux;
- BB) Périodes de questions;
- CC) Levée de la séance.

**Addenda de bail relatif aux télécommunications sans fil- Bell mobilité Inc.**

**Considérant** l'entente intervenue entre la Ville et Bell mobilité Inc. quant à la location d'un espace pour l'installation et l'exploitation d'un site de télécommunications sur la tour de l'usine de filtration, sise au 221 rue Châteauguay à Huntingdon,

**Considérant que** Bell mobilité a, récemment, effectué des modifications sur la tour d'eau sise au 221, rue Châteauguay afin d'y ajouter des antennes supplémentaires et autres équipements;

**Considérant que** ces travaux de modifications ont été autorisés par la résolution du conseil numéro 25-08-11-7056;

**Considérant qu'il y a lieu d'abroger** la résolution no 25-10-01-7108 à la suite des modifications apportées à l'addenda au bail initial;

**25-11-13-7137**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil accepte l'addenda au bail F0159 entre la Ville de Huntingdon et Bell Mobilité Inc.

**Que** le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'addenda de bail avec Bell mobilité Inc.

**Que** la résolution no 25-10-01-7108 du renouvellement de bail relatif aux télécommunications sans fil- Bell mobilité Inc. soit abrogée.

Adopté

**Signature d'un addenda au contrat de bail de La Bouffe additionnelle pour l'ajout d'espace**

**Considérant** le bail intervenu entre la Ville de Huntingdon et La Bouffe additionnelle le 15 mai 2024, pour la location d'un local d'une superficie de 3 531 pieds carrés, dans l'immeuble industriel situé au 4 rue Lorne, suite 105, Huntingdon, Québec, J0S 1H0;

**Considérant que** le Locataire désire louer un espace additionnel de 903 pieds carrés dans le même immeuble afin de répondre aux besoins grandissants de l'organisme;

**Considérant que** les parties désirent modifier le Bail en conséquence.

**25-11-13-7138**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon l'addenda au bail avec La Bouffe additionnelle suivant les termes et conditions stipulés à l'addenda.

Adopté

**Contrat à GÉOMÉTRA Arpentage inc – Opération cadastrale de remplacement**

**Considérant** que la Ville doit procéder à une modification cadastrale afin d'agrandir les lots 6 264 764 et 6 264 765 à même le lot 6 264 763 situés sur la propriété de Maison Russet;

**Considérant** qu'à cet effet, des opérations cadastrales sont requises, soit :

- Opérations d'arpentage sur le terrain (levé de base) Un relevé extérieur ainsi qu'une prise de mesures intérieures dans le but de déterminer l'emplacement exact de la zone contaminée
- Analyse foncière, recherches foncières, calcul et traitement des données terrain
- Première opération cadastrale (création d'un lot transitoire)
- Deuxième opération cadastrale (Fusion des lots suite à la transaction)

**Considérant** l'offre de service professionnel, devis 2471, déposé par GÉOMÉTRA Arpentage Inc. à cet effet.

**25-11-13-7139**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Eric Charbonneau  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à la firme Géométra Arpentage Inc. afin de réaliser les opérations cadastrales relatives à ce dossier pour un montant estimé de 10 785\$, plus des frais de 513\$, plus les taxes applicables.

**Que** cette dépense soit financée à même les revenus additionnels générés au cours de l'exercice 2025.

Adopté

**Octroi de contrat - Englobe Corp. – Services professionnels pour le suivi environnemental de la qualité des eaux souterraines et de surface-2025 et 2026**

**Considérant** que dans le cadre d'une demande de restriction d'usage, d'une partie du terrain de l'immeuble du 142, route 202, au MELCCFP (DI-1, Réf. MELCCFP : 7610-16-01-0030402 / 402303657), la ville de Huntingdon s'est engagée à réaliser un suivi environnemental de la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface du ruisseau Schyler;

**Considérant** l'offre de services professionnels numéro P02203370.003 reçue par Englobe Corp. au montant de 42 500 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de quatre (4) campagnes d'échantillonnage d'eau souterraine et de surface réparties de la manière suivante : automne 2025 (C1), printemps 2026 (C2), été 2026 (C3) et automne 2026 (C4).

**25-11-13-7140**

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Directrice générale, Madame Johanne Hébert, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de services professionnels numéro P02203370.003 avec Englobe;

**Que** la dépense 2025 estimée à 11 154.92 \$ au poste 02-621-03-453 soit financée à même le budget de l'année 2025 en ce qui a

trait à la campagne d'échantillonnage automne 2025 (C1) et qu'un budget soit prévu pour l'exercice 2026 aux fins du financement des dépenses pour les campagnes du printemps 2026 (C2), été 2026 (C3) et automne 2026 (C4).

Adopté

**Demande de contribution financière - L'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école Notre-Dame Huntingdon**

**Considérant que** l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école Notre-Dame Huntingdon demande une contribution financière pour le financement d'une course des couleurs qui se tiendra dans la ville au printemps 2026;

**Considérant que** cette activité sportive et familiale vise à encourager les enfants et les familles à bouger et servirait de levée de fonds pour soutenir les activités de divertissement de l'école;

**Considérant que** l'école Héritage serait invitée à participer à cet événement afin de favoriser les échanges entre les deux milieux scolaires;

**Considérant que** le Conseil municipal de Huntingdon a à cœur d'appuyer les jeunes dans la pratique d'activités physiques et dans la vie communautaire.

25-11-13-7141

**Il est proposé par monsieur Eric Charbonneau  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**De verser** une contribution financière au montant de 250 \$ à l'Organisme de participation des parents (OPP) de l'école Notre-Dame Huntingdon.

**Que** la dépense de 250 \$ soit financée à même le budget 2026 qui sera prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

**Demande au ministère des Transports et de la mobilité durable – Aménagement de trottoirs sur la route 202**

**Considérant que** suivant l'annexion d'une partie du territoire d'Hinchinbrooke à la Ville de Huntingdon - route 202, le schéma d'aménagement doit être modifié afin d'intégrer ce territoire à l'affectation urbaine de la municipalité;

**Considérant que,** dans le cadre des orientations gouvernementales en aménagement de territoire (OGAT) les municipalités et les MRC doivent dorénavant prévoir des cibles relatives à l'intégration des transports collectifs et actifs afin d'en renforcer l'intermodalité et soutenir les chaînes de déplacements durables dans leur schéma d'aménagement;

**Considérant que** le tronçon de la route 202 situé entre la rue Willow et l'accès au parc industriel est actuellement dépourvu de trottoirs, ce qui compromet la sécurité des piétons et limite la mobilité active ;

**Considérant que** la route 202 relève de la compétence du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

25-11-13-7142

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'étudier la possibilité d'aménager des trottoirs sur la Route 202, entre la rue Willow et l'accès au parc industriel.

Adopté

**Demande de subvention - Programme d'emplois d'été Canada 2026**

**Considérant que** le ministère Emploi et Développement social du Canada permet aux municipalités de déposer un projet dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2026;

**Considérant que** la subvention vise les jeunes Canadiens âgés entre 15 et 30 ans;

**Considérant que** les emplois doivent être à temps plein d'une durée minimale de 6 semaines et d'un maximum de 16 semaines entre le 20 avril 2026 et le 29 août 2026 et de 30 à 40 heures par semaine,

**Considérant que** la subvention permet pour l'année 2026 un remboursement de contribution salariale pouvant atteindre jusqu'à 50% du salaire horaire minimum.

25-11-13-7143

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Johanne Hébert, à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2026.

Adopté

*Le conseiller Didier Le Mouellic se joint à la séance à compter de 19h15.*

**Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC) – Demande d'adhésion annuelle**

**Considérant que** la SCABRIC est un organisme sans but lucratif voué à l'amélioration de la qualité des eaux et des sols du bassin de la Zone Châteauguay;

**Considérant que** la Ville croit en l'importance d'appuyer l'organisme dans sa démarche de conscientisation de notre vulnérabilité face à la pollution de l'eau, au manque d'eau ou à la mauvaise gestion de l'eau et des sols qui nous entourent.

25-11-13-7144

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Luc Pilon  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal adhère à la SCABRIC et accepte de verser le montant de la cotisation annuelle de 100\$ afin d'être membre municipal pour l'année 2026.

**Que** la dépense soit financée à même le budget prévu au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

**Embauche de monsieur François Proulx au poste de chauffeur-manœuvre**

**Considérant qu'un** poste de chauffeur-manœuvre est vacant au département des travaux publics;

**Considérant que** la Ville doit procéder à l'embauche d'un salarié, et ce, aux taux et conditions prévus à la convention collective.

**Considérant que** monsieur François Proulx n'a pas de permis de conduire classe 3 mais qu'il s'engage à obtenir son permis dans les 6 mois de son embauche.

25-11-13-7145

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Eric Charbonneau  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil autorise l'embauche de monsieur François Proulx au poste de chauffeur-manœuvre à compter du 13 novembre 2025, selon les conditions stipulées à la convention collective.

**Que** la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet.

Adopté

**Démission de monsieur Samuel Raymond**

**Considérant que** monsieur Samuel Raymond est à l'emploi de la municipalité depuis le 6 novembre 2024 au poste d'opérateur en traitement des eaux à la station d'épuration;

**Considérant que** monsieur Raymond a remis sa démission laquelle sera effective le 14 novembre prochain;

25-11-13-7146

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil prenne acte de la démission de monsieur Samuel Raymond laquelle sera effective en date du 14 novembre 2025 au soir.

**Que** le conseil municipal remercie monsieur Raymond pour le travail accompli au sein de la municipalité et lui souhaite le meilleur des succès dans sa nouvelle carrière.

Adopté

**Demande d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel 2026-2027**

**Considérant que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Considérant que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Considérant qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Considérant que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Considérant que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Considérant que** pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, la Ville de Huntingdon prévoit faire suivre les formations suivantes à ses pompiers au cours de la période 2026-2027, soit :

Description	Nb candidats
Pompier 1	7
Opérateur d'autopompe	3
Opérateur de véhicule d'élévation	5
Sauvetage sur plan d'eau	25
Officier non-urbain	2

**Considérant que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent en conformité avec l'article 6 du Programme.

25-11-13-7147

**Il est proposé par monsieur Eric Charbonneau  
Appuyé par monsieur Didier Le Mouellic  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que la Ville de Huntingdon** présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

**Adoption du projet de règlement no. 998-2025 modifiant le règlement No. 779-2009 concernant les certificats d'occupations**

**Considérant qu'**il y a lieu de modifier le règlement 779-2009 concernant les certificats d'occupation;

**Considérant qu'**un avis de motion a été donné par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025;

**Considérant que** le projet de règlement no 998-2025 a été présenté et déposé par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025;

**Considérant qu'**une copie du projet de règlement no 998-2025 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

25-11-13-7148

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'adopter** le projet de règlement no 998-2025 modifiant le règlement no. 779-2009 concernant les certificats d'occupations.

Adopté

*Le conseiller Luc Pilon se retire de la séance à 19h22. Le quorum est maintenu.*

**Avis de motion du règlement no. 999-2025 règlement modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage**

Avis de motion est donné par la conseillère Andrea Geary selon lequel le règlement no. 999-2025 modifiant le règlement 512 et le plan de zonage sera adopté à une séance ultérieure.

**Dépôt et présentation du projet de règlement no. 999-2025 règlement modifiant le règlement 512 et le plan de zonage**

Le projet de règlement no. 999-2025 modifiant le règlement 512 et le plan de zonage est déposé et présenté par la conseillère Andrea Geary.

**Adoption du projet de règlement no. 999-2025 modifiant le règlement 512 et le plan de zonage**

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le règlement 512 et le plan de zonage afin d'agrandir la zone commerciale CO-5 à même la zone industrielle IN-3 située sur le Chemin Ridge (lots 6 514 197);

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le règlement 512 afin d'autoriser l'usage h4 (habitation multifamiliale) dans la zone commerciale CO-3 afin de permettre l'implantation d'une habitation multifamiliale avec logements adaptés et accessibles selon les conditions stipulées au règlement sur les usages conditionnels ;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le règlement 512 afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone d'habitations HD-8;

**Considérant** qu'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Andrea Geary à la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 novembre 2025;

**Considérant** que le projet de règlement no 999-2025 a été présenté et déposé par la conseillère Andrea Geary à la séance extraordinaire du 13 novembre 2025;

**Considérant** qu'une copie du projet de règlement no 999-2025 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

25-11-13-7149

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Didier Le Mouellic  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'adopter** le projet de règlement no 999-2025 modifiant le règlement 512 et le plan de zonage

Adopté

*Le conseiller Luc Pilon réintègre la séance du conseil à compter de 19h27.*

**Avis de motion du règlement no. 1000-2025 règlement modifiant le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels**

Avis de motion est donné par la conseillère Andrea Geary selon lequel le règlement no. 1000-2025 modifiant le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels

**Dépôt et présentation du projet de règlement no. 1000-2025 règlement modifiant le règlement 512 et le plan de zonage**

Le projet de règlement no. 1000-2025 modifiant le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels déposé et présenté par la conseillère Andrea Geary.

**Adoption du projet de règlement no. 1000-2025 modifiant le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels**

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005 afin d'établir les critères d'évaluation de l'usage «h4 (habitation multifamiliale) » dans la zone commerciale CO-3;

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Andrea Geary à la séance extraordinaire du 13 novembre 2025;

**Considérant que** le projet de règlement no 1000-2025 a été présenté et déposé par la conseillère Andrea Geary à la séance extraordinaire du 13 novembre 2025;

**Considérant** qu'une copie du projet de règlement no 1000-2025 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

25-11-13-7150

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'adopter** le projet de règlement no 1000-2025 modifiant le règlement 714-2005 sur les usages conditionnels.

Adopté

**Embauche de Corey Mercier – Pompier au Service de la Sécurité incendie**

**Considérant que** monsieur Corey Mercier a déposé sa candidature à titre de pompier pour le service de la Sécurité incendie de la Ville;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

25-11-13-7151

**Il est proposé par monsieur Didier Le Mouellic  
Appuyé par monsieur Luc Pilon  
Et résolu à l'unanimité :**

**De nommer** monsieur Corey Mercier à titre de pompier au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

**Que** la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies, lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

**Embauche de Brandon McDowell – Pompier au Service de la Sécurité incendie**

**Considérant que** monsieur Brandon McDowell a déposé sa candidature à titre de pompier pour le service de la Sécurité incendie de la Ville;

**Considérant** la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

25-11-13-7152

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Eric Charbonneau  
Et résolu à l'unanimité :**

**De nommer** monsieur Brandon McDowell à titre de pompier au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

**Que** la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies, lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

**Octroi de contrat- Englobe Corp. – Avenant au contrat de Services professionnels pour l'achèvement du projet de réhabilitation environnementale de la route 202**

**Considérant que** dans le cadre de la stratégie d'achèvement du projet de réhabilitation environnementale de la route 202, le ministère de l'Environnement requiert de la Ville que les éléments suivants leur soient transmis, dont :

- Préparation d'un programme de suivi de l'air intérieur incluant un plan de contingence;
- Réponses à la demande d'informations transmise en considérant le scénario choisi;
- Préparation d'un rapport complémentaire des travaux de caractérisations;
- Production d'un avis de restriction d'usage, s'il y a lieu;
- Réalisation d'un test d'air ambiant.

**Considérant que** l'offre de services professionnels reçue par Englobe Corp. pour exécuter ce mandat au montant total de 30 100 \$ plus les taxes applicables a été autorisé par le Conseil municipal en vertu de la résolution 2025-06-02-6970;

**Considérant que** le MELCCFP a transmis une demande d'informations supplémentaires (DI-2) en lien avec le mandat en question et que la Ville est d'en l'obligation d'y répondre dans les meilleurs délais.

**Considérant que** la firme Englobe a soumis une offre d'honoraires supplémentaires afin de répondre à ses questions pour un montant maximal de 5 000\$.

25-11-13-7153

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise l'avenant au contrat P2203370.002 d'Englobe Corp. pour un montant de 5 000 \$ pour répondre à la demande d'informations supplémentaires du MELCCFP.

**Que** la dépense au poste 02-621-03-453 soit financée à même une affectation du surplus accumulé non affecté.

Adopté

**Modification du protocole d'entente relatif aux travaux municipaux avec la cie 9480-8409 Québec Inc**

**Considérant** le protocole d'entente intervenue entre la Ville de Huntingdon et les propriétaires des lots 5 491 616 et 3 230 156 relativement aux travaux d'infrastructures municipales sur la rue F.-Cleyne;

**Considérant que** par cette entente, le promoteur s'engageait à céder à la Ville, les infrastructures municipales relatives aux travaux réalisés par le promoteur ainsi qu'une servitude à cet effet;

**Considérant** le protocole d'entente intervenue entre la Ville de Huntingdon et les propriétaires des lots 5 491 616 et 3 230 156 relativement au versement d'une aide financière en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales pour le financement des travaux d'infrastructures municipales sur la rue F.-Cleyne;

**Considérant que** la Ville désire modifier lesdites ententes en accord avec le promoteur.

25-11-13-7154

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Eric Charbonneau  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon la nouvelle entente de travaux municipaux avec la compagnie 9480-8409 Québec Inc.

**Que** le conseil abroge la résolution no 23-09-05-6339 relatif à une aide financière accordée en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la L.C.M.- 9480-8409 Québec inc.

**Que** le conseil abroge la résolution no 24-11-04-6726 relative au protocole d'entente pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales avec la cie 9480-8409 Québec Inc

Adopté

**Demande de dérogations mineures no 2025-31 – Projet Highland – Phases I, II et III**

**Considérant qu'**une demande de dérogations mineures au Règlement de zonage 512 et au règlement de lotissement no. 514 visant à autoriser certains éléments dérogatoires d'un ensemble immobilier constitué de trois (3) projets intégrés d'habitations de type multifamilial (h<sub>4</sub>) pour le projet Highland a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU);

**Considérant** les projets suivants de la phase I du Projet Highland :

- Projet intégré No 1 de deux (2) bâtiments de type multifamilial (h<sub>4</sub>) dont l'un de neuf (9) logements et l'autre de douze (12) logements,

Site : rue Lake

Lots : 3 229 800

Lots projetés : 6 648 155, 6 648 156, 6 648 157 et 6 648 170

- Projet intégré No 2 de deux (2) bâtiments de type multifamilial (h<sub>4</sub>) de douze (12) logements.

Site: rue Lake

Lot : 3 229 799

Lots projetés : 6 648 164, 6 648 165 et 6 648 169

- Projet intégré No 3 de trois (3) bâtiments de type multifamilial (h<sub>4</sub>) de neuf (9) logements et de deux (2) bâtiments de type multifamilial (h<sub>4</sub>) de douze (12) logements.

Site: rue Lake

Lot : 3 229 799

Lots projetés : 6 648 158, 6 648 159, 6 648 160, 6 648 161, 6 648 162 et 6 648 163

La demande de dérogations mineures aura pour effet:

1. D'autoriser l'implantation des aires de stationnement à moins de 2 m des limites latérales et arrières du terrain. – Article 5.7.5 par. b) du règlement de zonage 512;
2. D'autoriser l'implantation des bâtiments principaux à moins de 7.5 m des lignes extérieures du terrain. – Article 5.7.4 par. c) du règlement de zonage 512;
3. D'autoriser l'implantation des bâtiments accessoires (remises contigües) à moins de 7.5 m des bâtiments principaux. – Article 5.7.4 par. c) du règlement de zonage 512;
4. D'autoriser l'implantation des allées de circulation et des aires de stationnement commun à moins de 5 m des bâtiments principaux. – Article 5.7.4 par. c) du règlement de zonage 512;
5. D'autoriser que les allées d'accès sans issue ne soient pas pourvues d'un cercle de virage d'un diamètre de 12 mètres. - Article 5.7.5 par. f) du règlement de zonage 512;
6. D'autoriser que les espaces verts collectifs soient créés pour l'ensemble des trois (3) projets au lieu d'être spécifiques à chacun des projets. – Article 5.7.6 du règlement de zonage 512;
7. D'autoriser que la largeur minimale de l'emprise d'une nouvelle rue publique soit d'une largeur de 13 mètres au lieu de la largeur prescrite de 15 mètres. - Article 3.1.7 du règlement de lotissement 514.

**Considérant** la demande de dérogations mineures au règlement de lotissement no. 514 visant à autoriser certains éléments dérogatoires du projet résidentiel de la phase I, II et III du Projet Highland, situé sur la rue Lake (chemin Ridge) , connu sous les numéros de lots 3 229 837, 3 447 065 et 3 447 066;

**Considérant que** la demande de dérogations mineures aura pour effet :

- D'autoriser que la largeur de certains lots projetés soit inférieure à la largeur minimale prescrite qui est de 15 mètres. - Article 3.2.1 du règlement de lotissement 514;

- D'autoriser que la superficie des lots projetés soit inférieure à la superficie minimale prescrite qui est égale à 464,5 m<sup>2</sup>. - Article 3.2.1 du règlement de lotissement 514;
- D'autoriser que la largeur minimale d'emprise de deux (2) nouvelles rues publiques soit d'une largeur de 13 mètres au lieu de la largeur prescrite de 15 mètres. - Article 3.1.7 du règlement de lotissement 514.

**Considérant** les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

**Considérant que** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil municipal d'approuver la demande de dérogations mineures.

**25-11-13-7155**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la Ville de Huntingdon accorde la demande de dérogations mineures au règlement 512 telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme afin d'autoriser certains éléments dérogatoires d'un ensemble immobilier constitué de trois (3) projets intégrés d'habitations de type multifamilial (h<sub>4</sub>) pour le projet Highland, situé sur le chemin Ridge (rue Lake) et ce, tel que présenté au plan préparé par Vital Roy Inc. arpenteurs-géomètres en date du 12 septembre 2025, portant le n° de dossier 70378\_00 de la minute 55808, conditionnement, au changement de zonage prévu au règlement 999-2025 visant à autoriser les projets intégrés dans la zone HD-8.

**Que** la Ville de Huntingdon accorde la demande de dérogations mineures au règlement 514 telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme afin d'autoriser certains éléments dérogatoires quant au lotissement pour le projet Highland (Phase I, II et III), situé sur le chemin Ridge (rue Lake) et ce, tel que présenté au plan préparé par Vital Roy Inc. arpenteurs-géomètres en date du 12 septembre 2025, portant le n° de dossier 70378\_00 de la minute 55808, conditionnellement, à ce qu'une analyse des trajectoires et des manœuvres de véhicules incendie soit réalisée afin de valider la conception proposée des rues pour la sécurité incendie.

Adopté

**Octroi de contrat – Dénéigement du stationnement du 72 rue Dalhousie**

**Considérant** la soumission déposée par l'entreprise Excavation C.A.R. inc. au montant de 2 500 \$, plus les taxes applicables, pour le déneigement du stationnement du 72 rue Dalhousie pour la saison hivernale 2025-2026.

**25-11-13-7156**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Luc Pilon  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'autoriser** l'octroi du contrat de déneigement du stationnement du 72 rue Dalhousie pour la saison hivernale 2025-2026 à l'entreprise Excavation C.A.R. inc. au montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense au montant de 2 624.69 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-621-01-522.

Adopté

**Octroi de contrat – Déneigement du stationnement rue Prince**

**Considérant que** la municipalité doit procéder au déneigement du stationnement public situé sur la rue Prince pour la saison hivernale 2025-2026;

**Considérant que** la Ville a reçu une offre de service de la compagnie Excavation C.A.R. inc. à cet effet, au prix de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

25-11-13-7157

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'autoriser** l'octroi du contrat de déneigement du stationnement de la rue Prince pour la saison hivernale 2025-2026 à Excavation CAR inc. au montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

**Que** la dépense au montant de 2 624.69 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-320-20-443.

Adopté

**Désignation des conseillers à titre de maire suppléant et remplaçant au Conseil régional de la MRC**

**Considérant** les dispositions de l'article 56 de la Loi sur les cités et Ville L.R.Q., chapitre C-19, édictant que le conseil municipal désigne, pour la période qu'il détermine, un(e) conseiller(ère) comme maire suppléant ;

**Considérant** qu'il y a lieu de pourvoir cette nomination pour les mois de novembre et décembre de l'année 2025 ainsi que pour l'année 2026.

25-11-13-7158

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Didier Le Mouellic  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la conseillère madame Andrea Geary soit désignée à titre de maire suppléante pour les mois de novembre et décembre 2025 ;

**Que** les conseillers suivants soient désignés, à titre de maire suppléant durant les périodes de l'année 2026 déterminées ci-dessous :

<b>Périodes</b>	<b>Conseiller désigné</b>
• Janvier à avril 2026	Dominic Tremblay
• Mai à août 2026	Rémi Robidoux
• Septembre à décembre 2026	Andrea Geary

**Que** le conseiller monsieur Rémi Robidoux soit nommé, à titre de remplaçant du maire lors des séances du Conseil régional de la MRC du Haut-St-Laurent lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou ne peut assister à la séance.

Adopté

**Embauche de Michel Lapierre à titre d'opérateur en traitement des eaux**

**Considérant que** le poste d'opérateur en traitement des eaux affecté à l'usine d'épuration des eaux usées sera vacant à compter du 14 novembre 2025;

**Considérant que** monsieur Michel Lapierre a déposé sa candidature à titre d'opérateur en traitement des eaux;

**Considérant que** monsieur Lapierre est détenteur d'un diplôme d'études professionnelles de *Conduite de procédés de traitement de l'eau* tel que requis en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) pour opérer les procédés de traitement de l'eau potable ou des eaux usées ;

**Considérant** la recommandation de la directrice générale et du directeur du service de traitement des eaux.

**25-11-13-7159**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**D'autoriser** l'embauche de monsieur Michel Lapierre à titre d'opérateur en traitement des eaux affecté à l'usine d'épuration des eaux usées de la Ville de Huntingdon, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

**Que** la période de probation prévue à la convention collective des salariés de la Ville de Huntingdon, soit réalisée sous la supervision du directeur du service de traitement des eaux, monsieur Martin Forget, lequel devra fournir une évaluation au terme de cette période.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

#### **Période de questions**

Aucune question.

#### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**25-11-13-7160**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 19 h 50.

Adopté

---

André Brunette, maire

---

Denyse Jeanneau, greffière